



Plan de continuation et liquidation judiciaire

Par **feedesennuis**, le **23/06/2013** à **11:39**

Bonjour, j'ai déjà posé ma question il y a quelques jours, mais voyant aucunes réponses, je pense mettre mal exprimée, alors je vais être plus simple cette fois-ci.

une sarl (commerce) qui se trouve en plan de continuation et qui génère de nouveau des impayés.

quelles démarches doit faire le gérant ?

S'il doit y avoir liquidation, combien de temps approximativement avant la fermeture définitive ?

Merci

Par **trichat**, le **23/06/2013** à **12:07**

Bonjour,

Je suppose que votre SARI a fait une déclaration de cessation de paiements et que le tribunal de commerce a rendu une ordonnance plaçant votre société en redressement judiciaire avec plan de continuation.

En principe un administrateur judiciaire a été désigné par la même ordonnance.

Si votre activité ne permet pas à votre société de faire face à ses dettes, à cause de nouveaux impayés, vous devez informer l'administrateur judiciaire et le juge commissaire afin

que le tribunal prononce au plus vite la liquidation judiciaire.

Dès que la liquidation judiciaire est prononcée, un mandataire liquidateur est désigné et l'activité de l'entreprise est arrêtée.

Cordialement.

Par **feedesennuis**, le **23/06/2013** à **17:33**

Merci beaucoup pour votre réponse, j 'informe l'administrateur judiciaire dès demain.
cordialement